



## **FUSION DU GRAND FRIBOURG : LE PDC SE POSITIONNE EN PRIMEUR**

Fribourg, le 11 mai 2019 – **Le PDC de la Ville de Fribourg pris connaissance des premiers résultats des travaux de l’Assemblée constitutive du Grand Fribourg. En vue de la consultation de mai-juin 2019, il se positionne sur trois éléments-clés déjà parus dans la presse.**

**Finances et fiscalité** – Le PDC est confiant suite aux conclusions du groupe de travail Finances de l’Assemblée constitutive. Il identifie la RFFA comme une opportunité devant redistribuer les cartes de la fiscalité et ainsi faciliter la fusion. La fourchette annoncée du taux d’impôt, entre 70 et 78 points, convient au PDC et peut être acceptée par la majorité des communes après la RFFA. Si les recettes annuelles, estimées à 370 millions de francs par an, apporteront une force d’investissement importante à la commune fusionnée, les défis à relever seront multiples. Une aide du canton supérieure à 50 millions de francs sera nécessaire pour favoriser le mariage des neuf communes et faire du Grand Fribourg un pôle national qui profitera à l’ensemble du canton.

**Représentativité et arrondissements** – Le PDC se félicite que sa proposition de campagne quant à la création d’arrondissements assurant une juste représentation politique de toutes les communes du périmètre au sein des institutions de la ville fusionnée ait été retenue par l’Assemblée constitutive. Pour l’élection au **Conseil communal**, le PDC s’exprime en faveur de la variante n°4 : sept arrondissements électoraux redessinés, de taille démographique équivalente et correspondant aux quartiers effectifs du Grand-Fribourg. Le PDC demande à l’Assemblée constitutive de formuler au moins une proposition concrète de découpage en ces sept arrondissements dans le cadre de la consultation. Pour le **Conseil général**, et en alternative aux deux variantes avancées par les constituants, le PDC propose que l’élection soit aussi basée sur ces mêmes sept arrondissements, avec 12 sièges chacun. Cette solution réellement innovante permettrait de créer un Conseil général de 84 élus représentatifs de tous les quartiers de la future capitale cantonale.

**Bilinguisme** – Le PDC se réjouit que l’Assemblée constitutive souhaite reconnaître l’allemand comme seconde langue officielle de la commune fusionnée. Il est favorable aux mesures qui en découlent, présentées par les constituants : libre choix de la langue d’enseignement (français ou allemand) pendant la scolarité obligatoire, instauration d’une filière bilingue dans le système scolaire obligatoire, encouragement du bilinguisme dès la petite enfance et instauration d’un délégué au bilinguisme au sein des institutions de la commune fusionnée.

### **POUR TOUT COMPLÉMENT D’INFORMATION :**

Simon Murith, président PDC Ville de Fribourg, T. 077 465 29 41